

L'école confessionnelle version Laurin ou la porte ouverte à l'impérialisme spirituel

André Major

Number 44, December 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/57062ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Major, A. (1981). L'école confessionnelle version Laurin ou la porte ouverte à l'impérialisme spirituel. *Québec français*, (44), 23–23.

L'école confessionnelle version Laurin ou la porte ouverte à l'impérialisme spirituel

par andré major

Le ministre Camille Laurin a récemment laissé entendre que l'école publique devrait refléter la volonté des parents en matière confessionnelle. Autrement dit, l'école perdrait son statut confessionnel, mais pour le retrouver aussitôt, si les parents choisissaient majoritairement de le lui octroyer. Cette orientation paraît, à première vue, inspirée par un souci de démocratisation de l'institution scolaire. Mais je dois dire que je me méfie un peu de ce genre de démocratie qui laisse grande ouverte la porte où risque de se faufiler ce qu'il faut bien appeler l'impérialisme spirituel de la majorité. Et je m'en méfie d'autant plus qu'une fois le choix fait par les parents,

en supposant qu'il aille dans le sens du statut confessionnel, on ne sait trop ce qu'il adviendra de la minorité dissidente. Devra-t-elle se conformer à la loi du nombre? Et, dans ce cas, le système d'exemption qui existe tant bien que mal dans certaines écoles, sera-t-il maintenu et amélioré?

Les propos du ministre rendent problématique, sinon totalement improbable, une véritable démocratisation de l'école publique à l'heure où la loi 101 devrait pourtant la rendre urgente. On peut se demander à quoi sert l'école et à qui? Le ministre semble croire que c'est à former des chrétiens, tout comme l'Association dite des parents catholiques qui, elle,

revendique pour les dissidents des écoles neutres, véritables ghettos pour les enfants des mal-pensants.

D'un point de vue plus personnel, je trouve que ce serait une régression. J'ai une fille qui bénéficie — si je puis dire — du droit à l'exemption. Ce droit, il a fallu se battre pour qu'il s'applique à l'école de mon quartier. Sans avoir l'assurance qu'il ne serait pas, à chaque rentrée, remis en question sous divers prétextes budgétaires ou administratifs. Mais ce droit à l'exemption, même s'il s'agit d'une solution temporaire et boiteuse, vaut encore mieux que ce qui pointe à l'horizon. Pour éviter une crise qui diviserait les francophones, le gouvernement québécois penché de toute évidence vers une solution qui, sous les apparences d'une décision démocratique, ne ferait que confirmer plus fortement que jamais ce que j'ai appelé tout à l'heure l'impérialisme spirituel des catholiques.

On aurait pu croire qu'au terme de la révolution tranquille, après des années de maturation collective, le peuple québécois aurait enfin pu admettre que le spirituel relevait de la conscience individuelle et que l'école, fût-elle traditionnellement vouée à cette fonction, n'avait plus à assurer le relais entre l'Église et les parents. On aurait pu croire que l'État lui-même aurait cru nécessaire d'affirmer le caractère laïque des institutions dont il est à la fois le gérant et le garant. Mais on a trop répété qu'une telle orientation brûlerait celui qui oserait la proposer. Mais on a trop vite conclu que l'Église avait fait du chemin depuis la glorieuse époque où elle exerçait jusqu'à l'abus un magistère quasi absolu.

Ceux qui font l'opinion commencent déjà à renvoyer dos à dos intégristes et partisans de l'école laïque, comme si les uns et les autres étaient également intolérants, comme si les uns et les autres perdaient de vue le bien public. Ce qui revient à privilégier la proposition Laurin dont l'effet est pourtant évident: l'école dite publique demeurera ce qu'elle est, c'est-à-dire confessionnelle, mais cette fois après consultation auprès des parents. Le ministre aura de cette manière évité de se brûler, comme on dit, tout en donnant l'illusion qu'il s'est passé quelque chose. Et ma fille sera soumise à la catéchèse, comme dans le bon vieux temps, et moi, je devrai lui expliquer que l'école est le bras séculier de l'Église. Elle n'en sera pas meilleure chrétienne, mais n'importe, l'unanimité sera retrouvée, du moins officiellement. Mgr Grégoire n'aura plus qu'à venir rebaptiser l'école Saint-André-Apôtre où, durant quelques années, des enfants avaient échappé à son inévitable magistère.

